



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 15 février 2018
affiché ou publié le jeudi 15 février 2018
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180208-lmc1H20565H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H20565H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 08 février 2018

n° 001-18

Objet : RS - Attribution du marché de nettoyage - Prestations exceptionnelles

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Josiane Beaud à Jean-Marc Léoutre - de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 08 février 2018

délibération n° 001-18

objet **RS - Attribution du marché de nettoyage - Prestations exceptionnelles**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par avis d'appel public à concurrence publié le 23 mars 2017 au BOAMP (Bulletin officiel d'annonces des marchés publics) concernant les prestations de nettoyage des locaux des différents sites de Chambéry métropole - Cœur des Bauges. La date limite de remise des offres était fixée au 24 avril 2017 et une visite obligatoire des sites avait été organisée les 6, 7 et 10 avril 2017.

A l'issue de cette consultation et après notification du lot 5 relatif aux prestations exceptionnelles, le titulaire a informé d'une erreur matérielle importante de sa part au niveau du bordereau des prix unitaires, engendrant une impossibilité d'honorer le marché. En effet, l'application du prix erroné entraînerait un travail à perte.

Face aux difficultés soulevées par le titulaire, le marché F17052 a été résilié.

Une nouvelle consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée et un avis d'appel public à concurrence a été publié le 19 octobre 2017. La date limite de remise des offres avait été fixée au 17 novembre 2017.

Quatre entreprises ont remis une offre.

Ces offres ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix : 45 %,
- valeur technique : 40 %,
- performance en matière de protection de l'environnement : 15 %.

Au regard de ces critères de choix et des notes attribuées, il est proposé de retenir la société DHN, la mieux-disante. Le montant indicatif de l'accord-cadre à bons de commande est de 9 766,60 €HT selon le devis quantitatif estimatif.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 22 et 27,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'accord-cadre relatif aux prestations exceptionnelles de nettoyage des différents locaux de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, selon les prix du bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'accord-cadre à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 001-18

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché de nettoyage - Prestations exceptionnelles

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 08 février 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H20565H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20565H1

Date de transmission en Préfecture : 15 février 2018

Date de réception en Préfecture : 15 février 2018